
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 8 OCTOBRE 2026 – 10H00

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire au lieu de délibérations habituel du conseil, le 61 chemin de Marieville, le **JEUDI 8 OCTOBRE 2026 À 10H00.**

Conformément à l'article 56 du *Code Municipal du Québec*, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront **uniquement** sur les points suivants :

1. *Ouverture*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Dérogation mineure – 116, chemin de Marieville*
4. *Levée de la séance.*

Compte tenu des dispositions du *Règlement 2025-383 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal* de la Municipalité de Rougemont, les élus qui le souhaitent pourront participer à distance, à condition de se conformer à l'article 5.1.3.1 : « La participation à distance est permise seulement si le membre participe à la séance à partir d'un lieu situé au Québec ou dans une province limitrophe ». Le lien de connexion a été transmis aux membres du conseil par courriel.

Si la majorité des membres du conseil participent à distance à la séance extraordinaire convoquée, la Municipalité fera un enregistrement vidéo de la séance et le rendra disponible au public, sur son site Internet, à compter du jour ouvrable suivant celui où la séance a pris fin (article 5.1.3.3 du règlement 2025-383).

Donné à Rougemont, ce 6^e jour du mois d'octobre 2026.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

